

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 15 DECEMBRE 2016

**PRESENTS :** MM. DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, DEXET, BOUCHARREYSSAS, DOIZON, HUMBERT, MEYNARD, PEYRILLE, JOUHANNY, LUBRANO, MALLEFONT.

**PROCURATION :** GAYOT à DELAUTRETTE

**ABSENTS :** Achard

**Secrétaire de séance :** F. Bélair

### **1/ DISSOLUTION SIVBL**

Le Conseil acte la dissolution du SIVBL prononcée le 26 Novembre 2016. Il valide la rétrocession de la compétence voirie aux communes adhérentes ainsi que la répartition de la trésorerie disponible en fonction du kilométrage de chaque commune et l'intégration de l'excédent de fonctionnement et d'investissement. Il donne son accord pour la cession des biens à la Commune de LES CARS (sauf ordinateur destiné à la Communauté de Communes et du Kangoo pour une vente auprès des particuliers) pour un montant total de 37 340 €.

### **2/ PERSONNEL COMMUNAL**

**TEMPS PARTIEL :** Le dossier présenté au Comité Technique du CDG a reçu un avis favorable. Le Conseil délibère favorablement pour instituer la possibilité pour les agents d'exercer partiellement.

**FORMATION :** le conseil donne son accord pour l'offre DEKRA concernant le renouvellement de l'habilitation électrique de Mrs BAYLET et MONTASTIER pour un montant de 558 €.

### **3/ QUESTIONS DIVERSES**

**Signalétique liaison piétonne :** le conseil délibère favorablement pour l'attribution de l'offre à l'entreprise BLC pour un montant de 38 739,40€ (deux autres offres : CS Menuiserie Urbaine pour 43 646 € et Ferinox pour 43 530,90 €)

**DETR :** un dossier de demande de subvention complémentaire va être constitué pour les travaux de la salle des fêtes au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017. En effet, la subvention obtenue porte sur 128 360 € de travaux alors que le montant estimé aujourd'hui des travaux s'élève à 396 120 €.

**Décision Modificative :** pour un abondement de 7 150 € sur le chapitre 012 – Frais de personnel.

Le virement de crédits proposé est le suivant :

- Art 64111	Personnel titulaire	3 200
- Art 6453	Cot caisses retraite	3 950
- Art 022	Dépenses imprévues	-7 150

Le conseil donne son accord.

### **POUR INFO :**

Les vœux seront organisés le 8 Janvier 2017 à 11h.

Mr Meynard demande qu'un rappel soit fait dans le bulletin municipal concernant l'égavage que les particuliers sont tenus d'effectuer.